
Poème adressé en hommage par le citoyen Noizet, du canton de Rocroy, en annexe de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Poème adressé en hommage par le citoyen Noizet, du canton de Rocroy, en annexe de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 43;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31714_t1_0043_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

29

Le citoyen Noizet, du canton de Rocroy, présente différents moyens d'éclairer les habitants des campagnes, et fait hommage d'un poème champêtre sur la Révolution française, poème qui le fit chasser du collège il y a quatre ans. Mention honorable (1).

30

Les citoyens de la commune de Ligny, district de Saint-Florentin, félicitent la Convention nationale sur les victoires des armes républicaines, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix (2).

31

[Commune de Paris, 25 pluv. II. Etat des détenus au 24 pluv.] (3)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	478
Grande-Force	574
Petite-Force	288
Sainte-Pélagie	134
Madelonnettes	188
Abbaye	142
Bicêtre	729
A la Salpêtrière	409
Chambres d'arrêt, à la Mairie	78
Fermes	31
Luxembourg	448
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	449
Irlandois, rue du Cheval vert	30
Les Picpus, Fbg St-Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	60
Les Angloises, r. St-Victor	111
Brunet, r. de Buffon	21
Les Angloises, r. de Loursine	94
Les Carmes, r. de Vaugirard	193
Les Angloises, Fbg St-Antoine	40
Ecossais, r. des Fossés-St-Victor	76
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	490
Maison Mahay, r. du Chemin Vert	86
La Chapelle, r. de la Folie Renaud	41
Belhomme, r. Charonne, n° 70	97
Bénédictins anglois, r. de l'Observatoire	49

TOTAL GÉNÉRAL 5 476

[26 pluv. II. Etat des détenus au 25 pluv.]

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	475
Grande-Force	580
Petite-Force	286
Sainte-Pélagie	140
Madelonnettes	189

(1) Bⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^t).

(2) Bⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 291, pl. 933, p. 5 et 26. Signées pour la 1^{re} : CORDAS, CAILLEUX, et pour le 2^e SOULÈS, HEUSSÉE, CORDAS. Bⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^t).

Abbaye	142
Bicêtre	726
A la Salpêtrière	413
Chambres d'arrêt, à la Mairie	75
Fermes	31
Luxembourg	465
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	427
Irlandois, rue du Cheval vert	30
Les Picpus, Fbg St-Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	61
Les Angloises, rue St-Victor	111
Brunet, rue de Buffon	21
Les Angloises, rue de Loursine	93
Les Carmes, rue de Vaugirard	195
Les Angloises, Fbg Saint-Antoine	40
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor	76
Saint-Lazare, Fbg Saint-Lazarc	488
Maison Mahay, rue du Chemin-Vert	89
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	41
Belhomme, rue Charonne, n° 70	97
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	49

TOTAL GÉNÉRAL 5 480

32

[Le M. de l'Intérieur au présid^t de la Conv. Paris, 26 pluv. II] (1)

« En conformité de l'article 70, section 11 de la Loi du 28 mars 1793 qui porte

« aussitôt que le Conseil exécutif provisoire « aura donné une décision relative à des émi- « grés, ou prévenus d'émigration, il en enverra « une expédition à la Convention natioanle »,

Je te fais passer, Citoyen président, une copie conforme de la décision que le Conseil exécutif provisoire vient de prendre le 1^{er} de ce mois dans l'affaire de Charles Henry François Maillé, émigré. »

PARÉ.

[Extrait des délibérations du Cons. exécut., 1^{er} pluv. II]

Sur le rapport fait au Conseil exécutif provisoire par le Ministre de l'Intérieur d'un arrêté rendu par le département de Maine-et-Loire le 7 septembre 1793, portant que Charles Henry François Maillé, et son épouse seront de nouveau mis sur la liste des émigrés, que le séquestre sera apposé sur leurs biens pour leurs conservation seulement et que toutes poursuites seront suspendues jusqu'à ce que le conseil exécutif provisoire ait prononcé, à l'effet de quoi, copie dud^t arrêté seroit envoyé au Ministre de l'Intérieur, aux districts dud^t département et au département de Paris, avec invitation à celui-ci de faire séquestrer les meubles du c^{en} Maillé et son épouse, leur maison et tous leurs biens situés dans son arrondissement.

Vu la copie du contrat de mariage de Jacques Sheridan, négociant à St-Domingue, demeurant à Léogane avec Jeanne Schutte en date du 5 juin 1757, l'expédition du contrat de mariage de Charles Henry François Maillé, dit la Tour Landry, lors capitaine de dragons, depuis maistre de

(1) C 290, pl. 913, p. 11, 12.